

## Rapport de la Secrétaire générale

### Mesure requise :

Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport de la Secrétaire générale

1. Le présent rapport couvre les travaux du Secrétariat depuis la clôture de la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13), le 29 octobre 2018, jusqu'au 15 avril 2019. Il donne un aperçu des travaux accomplis au cours de cette période et souligne certains points saillants.
2. La COP13 a été un moment important pour la Convention. Elle a représenté une étape qui a permis d'évaluer les travaux des deux années précédentes visant à renforcer le Secrétariat afin qu'il puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié. Les Parties contractantes se sont déclarées satisfaites du travail du Secrétariat, ont défini les priorités pour la nouvelle période triennale et ont pris des décisions renouvelant leur engagement visant à s'assurer que les zones humides et la Convention sont en harmonie avec le programme de développement durable. Selon l'Institut international du développement durable, les réalisations notables de la COP13 ont été les suivantes : la publication des *Perspectives mondiales des zones humides*, le renforcement des liens entre les zones humides et les changements climatiques, et le renforcement des liens entre les zones humides et les objectifs du développement durable (ODD).
3. Le Secrétariat est fidèle à son engagement visant à consolider ses travaux pour s'acquitter efficacement du mandat qui lui a été confié en vertu de l'Article 8 de la Convention, à mettre en œuvre les instructions qui lui ont été données par la Conférence des Parties contractantes et le Comité permanent, et à aider les Parties à mettre en œuvre le Plan stratégique de la Convention. Il est important de noter que le Secrétariat prend des mesures conformément aux résolutions adoptées par la COP13, qui forment la base de son plan de travail. Les principaux domaines d'activité au cours de la période considérée sont décrits ci-après, et les documents préparés pour la présente réunion (SC57) donnent des précisions sur divers domaines d'activité du Secrétariat.

### Renforcement des services fournis aux Parties contractantes en matière de prises de décisions et de transparence

4. Le rôle central du Secrétariat, qui consiste à fournir des services aux Parties contractantes, demeure une priorité et comprend l'organisation de réunions des organes directeurs et subsidiaires et la transparence de tous les travaux du Secrétariat visant à donner suite aux décisions et demandes des Parties contractantes. Ce domaine d'activité a été classé par ordre de priorité dans le nouveau plan de travail triennal et le plan de travail annuel pour 2019, qui est également présenté à la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent pour examen (document SC57

Doc.16). Le plan de travail fait explicitement référence aux demandes faites par les Parties contractantes au Secrétariat visant à renforcer la transparence au sein du Secrétariat.

5. Le Secrétariat a notamment pour service essentiel l'organisation des réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, en particulier de la COP, du Comité permanent et du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST). Au cours de cette période, le Secrétariat a pris des dispositions logistiques, préparé des documents de réunion et organisé la convocation de la COP13, des 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> Réunions du Comité permanent au cours de la dernière période triennale, ainsi que de la 22<sup>e</sup> Réunion du GEST et de la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent au cours de la période triennale actuelle.
6. L'un des faits marquants a été l'organisation de la COP13, dont il est rendu compte dans le document SC57 Doc.21.1, et les premiers préparatifs de la COP14 :
  - Le Secrétariat a procédé à une évaluation interne de l'organisation de la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties et en a tiré des leçons qui s'imposent. Ces enseignements et les meilleures pratiques ont été incorporés dans un nouveau manuel qui donne des orientations pour la planification et la préparation des futures sessions de la Conférence des Parties. Des procédures opérationnelles normalisées sont en cours d'élaboration dans le cadre de ces orientations.
  - En se fondant sur l'expérience de la COP13, le Secrétariat a examiné et mis à jour son accord type avec le pays hôte afin qu'il reflète mieux les besoins et les exigences des Parties lors des sessions de la COP. Cette révision a été faite en tenant compte des accords équivalents utilisés par les secrétariats d'autres conventions et des commentaires internes. Des changements logistiques importants, ainsi que des mesures visant à rendre les sessions plus respectueuses de l'environnement et sans papier, ont été prévus. Il convient de noter que la charge financière imposée aux pays hôtes des sessions Ramsar est généralement plus lourde que celle des autres conventions, car le budget approuvé par la COP ne prévoit pas de fonds pour ses sessions.
  - Un appel a été lancé aux Parties le 19 novembre 2018, puis renouvelé le 8 mars 2019 pour savoir quelles sont celles qui seraient intéressées à accueillir la 14<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties, ce qui représente une prolongation par rapport à la date limite fixée au 24 mai 2019 par la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence. En réponse à ces appels, plusieurs pays ont demandé des informations complémentaires. Aucune proposition officielle n'avait été reçue au moment de la rédaction du présent rapport.
7. Le Secrétariat a lancé les préparatifs de la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, notamment en prenant des dispositions logistiques et pour la préparation des documents de la réunion. Il a soutenu la création de groupes de travail du Comité permanent et l'exécution de leur mandat. Le Secrétariat aide le Groupe de travail sur le Plan stratégique à mettre en œuvre les activités identifiées par la COP13 pour mener à bien l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, et il aide le Groupe de travail sur l'efficacité à engager un consultant pour entreprendre un examen de la gouvernance de la Convention. En collaboration avec le Conseiller juridique, il a aidé le Comité exécutif à élaborer le cahier des charges proposé.
8. Le secrétariat s'est employé activement à soutenir la mise en place du nouveau GEST pour la période 2019 - 2021.

- Un appel à candidatures a été lancé le 20 novembre 2018. En réponse, le Secrétariat a reçu au total 51 candidatures, dont 44 lui sont parvenues dans les délais impartis. Les candidatures ont été les suivantes :
  - Neuf pour les experts techniques régionaux, 15 pour les experts techniques et 20 pour les experts scientifiques. Plusieurs candidats se sont présentés dans plus d'une catégorie.
  - En ce qui concerne l'équilibre régional, le Secrétariat a reçu dans les délais les candidatures suivantes : huit venant d'Afrique, sept d'Asie, dix d'Europe, six d'Amérique latine et des Caraïbes, trois d'Amérique du Nord et une d'Océanie.
  - En ce qui concerne le genre, neuf candidats étaient des femmes et 26 étaient des hommes. Le Secrétariat souhaite recommander que les Parties contractantes proposent plus activement des femmes aux postes dirigeants au sein de la Convention, conformément à la Résolution XIII.18 *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*.
- Conformément à la Résolution XII.5 *Nouveau cadre pour la fourniture d'avis et d'orientations scientifiques et techniques à la Convention*, le Secrétariat a soumis ses recommandations concernant la nomination des membres du GEST au Groupe de travail sur la gestion pour examen. La Résolution prie le président et le vice-président sortants du GEST, ainsi que le Secrétariat, de faire des recommandations quant aux membres dont le mandat pourrait être reconduit. Le Groupe de travail sur la gestion a d'abord choisi le président et le vice-président (M. David Stroud et Mme Lisa-Maria Rebelo, respectivement) qui ont participé à la sélection des autres membres. Comme l'exige la Résolution XII.5, le Groupe de travail sur la gestion a automatiquement accepté les six experts techniques régionaux proposés. Dans le même temps, le Groupe de travail sur la gestion a sélectionné six experts techniques et six experts scientifiques.
- En plus d'avoir appuyé l'établissement du GEST, le Secrétariat a organisé sa 22<sup>e</sup> Réunion qui s'est déroulée du 18 au 22 mars. La Réunion s'est concentrée sur la préparation du plan de travail du GEST qui sera soumis à la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent pour approbation. Malgré le court préavis qui s'explique par le court laps de temps qui s'est écoulé entre la composition du Groupe et la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent, 28 participants ont assisté à la Réunion.
- Le Secrétariat a appuyé la réalisation des tâches hautement prioritaires du GEST et des tâches achevées dans le cadre du plan de travail du GEST 2016-2018, notamment la traduction de la Note d'information Ramsar 10 : *Wetland restoration for climate change resilience* et du Rapport technique Ramsar 10 : *The use of Earth Observation for wetland inventory, assessment and monitoring*. Le Secrétariat continue de promouvoir la diffusion et l'utilisation des *Perspectives mondiales des zones humides : L'état mondial des zones humides et leurs services à l'humanité*.
- Le Secrétariat travaillera en étroite collaboration avec le nouveau GEST pour s'assurer que ses produits sont élaborés de manière à répondre aux besoins des Parties, en veillant particulièrement à ce que le contenu, la langue et la conception des produits soient adaptés au public visé. En outre, le Secrétariat s'efforcera de trouver des moyens de rationaliser la production des publications du GEST, d'améliorer leur distribution et leur utilisation et de réduire les coûts à un minimum.

9. Le Secrétariat appuie le processus de candidature des membres du nouveau Groupe de surveillance des activités de CESP. Les résolutions et les décisions qui font référence à la structure du Groupe de surveillance des activités de CESP ont été examinées et le Secrétariat a préparé une proposition concernant la composition de ce Groupe et le mécanisme de nomination qui, à son avis, rationalisera le processus et améliorera la fonctionnalité du Groupe pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Demande a été fait au Comité permanent de donner son approbation entre ses réunions.
10. Le Secrétariat continue d'appuyer les demandes des Parties contractantes visant à améliorer l'efficacité des processus de gouvernance et de mise en œuvre, notamment :
- Conformément à la Résolution XIII.4 *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar*, le Secrétariat a préparé un document qui servira de base à un examen de toutes les résolutions et décisions. Ce document est soumis pour examen à la présente réunion sous la cote SC57 Doc.14.
  - Le Secrétariat a pris des mesures concernant la Résolution XIII.6 *La stratégie pour les langues de la Convention* et, par l'intermédiaire de Ramsar Exchange, il a encouragé toutes les Parties à fournir des traductions des documents d'information Ramsar les plus importants dans leur propre langue officielle et à les rendre publics sur leurs sites Ramsar nationaux. En outre, le Secrétariat a invité les Parties à traduire les documents Ramsar ayant une portée plus large, afin que le Secrétariat puisse les mettre à disposition sur le site Web de la Convention. Cent-soixante-huit documents dans des langues autres que l'anglais, l'espagnol et le français sont disponibles aujourd'hui sur le site Web de la Convention.
11. Le Secrétariat s'est efforcé d'améliorer ses résultats en renforçant ses services visant à soutenir les prises de décisions et à améliorer la transparence des Parties contractantes. L'équipe du Secrétariat a acquis des capacités supplémentaires et de l'expérience au cours de la dernière période triennale. L'appui fourni à toutes les réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention a été normalisé, en particulier en termes de planification générale, logistique et documentation. Par ailleurs, le Secrétariat a été considéré dans sa globalité pour s'acquitter de cette fonction, les rôles et responsabilités de chaque membre du personnel étant attribués lors des réunions de ces organes. Le Secrétariat a travaillé de manière coordonnée pendant la COP13 et il a inlassablement fourni aux Parties contractantes l'appui dont elles avaient besoin en termes de prises de décisions et de transparence. Toutefois, l'efficacité de cette fonction de base est remise en question par divers facteurs que le Secrétariat a portés à l'attention du Comité permanent et du Groupe de travail sur la gestion :
- Les principales questions soulevées avant la COP13 avaient trait à l'incohérence des délais de soumission des projets de résolution et autres documents pour les réunions du Comité permanent, au nombre de réunions qui ont été organisées en 2018 et aux attentes concernant la discussion des projets de résolution par divers groupes avant la COP.
  - Le Secrétariat tient également à souligner la complexité du processus d'établissement du GEST et les délais serrés pour mettre en place ce processus, permettre au nouveau Groupe de se réunir et consulter le projet de plan de travail du GEST avant sa soumission au Comité permanent. Le Groupe de surveillance des activités de CESP s'est également heurté à des difficultés dues à l'absence de directives claires. De manière plus générale, le Secrétariat suggère que les candidatures à tous les organes subsidiaires soient présentées avant chaque

COP afin que les Parties contractantes puissent prendre une décision sur leur présidence et leur composition pendant la COP.

### **Pertinence croissante des zones humides et de la Convention par rapport aux objectifs de la politique mondiale de développement durable**

12. Le Secrétariat continue d'intensifier ses activités d'appui à la coopération internationale et de renforcer l'intérêt pour les zones humides et la Convention dans l'ordre du jour des politiques mondiales. Étant donné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques sont à l'origine des efforts nationaux et internationaux de planification et de financement, une attention accrue a été accordée à la contribution des zones humides et des travaux des Parties contractantes à la Convention à ces cadres stratégiques.
13. Le Secrétariat continue de participer activement aux discussions concernant la réalisation des objectifs de développement durable, en tant que co-dépositaire de l'indicateur 6.6.1 (Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau), comme demandé dans la Décision SC53-17. Il a participé à la huitième réunion du Groupe de travail inter-institutions et d'experts sur les indicateurs des objectifs du développement durable, qui s'est tenue du 5 au 8 novembre 2018. Lors de cette réunion, l'indicateur 6.6.1 a été reclassé au niveau I, sur la base de l'examen de la disponibilité des données dans la base de données mondiale des indicateurs des ODD.
14. Le Secrétariat s'est employé activement à soutenir la réalisation de l'ODD 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »). La Secrétaire générale et la Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en tant que personnes référentes du groupe d'action pour l'océan, qui agit en faveur des mangroves en vue d'atteindre l'ODD 14, ont invité les Parties et les délégués à la COP13 de Ramsar à participer à une manifestation parallèle spéciale à savoir la « Conférence des Nations Unies pour la Communauté d'action océanique sur les mangroves : progrès et opportunités ». L'Ambassadeur Peter Thomson, Envoyé spécial des Nations Unies pour les océans, a souligné le rôle crucial des écosystèmes de mangroves pour la résilience des côtes et des océans et il a décrit la Convention de Ramsar sur les zones humides comme étant au cœur de l'action en faveur de la conservation des mangroves de la Communauté d'action océanique sur les mangroves. Plusieurs Parties contractantes ont rendu compte de leurs engagements. L'Ambassadeur Thomson a encouragé les engagements volontaires et il a exhorté les pays et les autres parties prenantes à revoir leurs engagements actuels.
15. Le Secrétariat s'est employé activement à soutenir la réalisation de l'ODD 15 (« Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ») et le programme de conservation de la biodiversité. Le Secrétariat consolide inlassablement son engagement envers la Convention sur la diversité biologique (CDB). En 2018, il a participé activement à la COP14 de la CDB, à Sharm El Sheikh, Égypte (13-29 novembre), afin d'accroître la visibilité de la Convention de Ramsar dans le segment de haut niveau du Sommet ministériel africain sur la biodiversité et dans les tables rondes sur les infrastructures, ainsi que sur l'énergie et les mines. La Secrétaire générale a participé en tant qu'expert à la session sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la vision 2050, et elle a fait une déclaration au nom des huit conventions relatives à la biodiversité.

16. La Résolution XIII.8, *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021*, appelle à la préparation de demandes thématiques à l'intention de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) pour ses futurs programmes de travail. Conformément à la procédure énoncée dans les Lignes directrices figurant à l'Annexe 4 de la Résolution XIII.8, le Secrétariat a lancé un appel à propositions aux Parties contractantes, aux organisations internationales partenaires (OIP), aux Initiatives régionales Ramsar, au GEST et aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME) le 9 novembre 2018. Trois propositions ont été transmises au Secrétariat en réponse à cet appel. Celui-ci a transmis les propositions au GEST pour examen et commentaires conformément aux Lignes directrices. Les réactions du GEST, ainsi que les propositions, ont ensuite été transmises au Comité permanent pour examen et approbation. La proposition d'*Évaluation thématique des tourbières* a été approuvée par le Comité permanent et le Secrétariat a soumis cette proposition à l'IPBES.
  17. Le Secrétariat continue à participer activement au Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG), en particulier grâce à la participation du Secrétaire général adjoint à la 13e réunion ordinaire du BLG (18-19 septembre 2018), qui a essentiellement porté sur la participation au processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
  18. Le Secrétariat a renouvelé son Mémoire d'accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ce Mémoire réaffirme et officialise le partenariat en cours entre le Secrétariat et le PNUE concernant des activités spécifiques relatives à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides.
  19. Compte tenu du rôle crucial joué par les zones humides dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, le Secrétariat s'est engagé dans le programme d'action sur les changements climatiques. En particulier, le Secrétariat a participé à la COP24 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Katowice (Pologne) en décembre 2018, notamment en tant qu'intervenant lors des manifestations suivantes :
    - « Protecting Tropical Peatlands Together – a Triple win for the Climate, People and the Planet » (Protéger ensemble les tourbières tropicales – une triple victoire pour le climat, les populations et la planète) : le Secrétariat et les autres partenaires de l'Initiative mondiale sur les tourbières ont souligné l'importance des tourbières en tant qu'écosystème souvent négligé mais jouant un rôle clé dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques; et
    - Gestion novatrice et intelligente du climat et coopération Sud-Sud à l'échelle mondiale. Le groupe d'experts a fait part de ses expériences concernant les progrès réalisés en matière de collaboration sectorielle afin de relever le défi de la protection et de la restauration des tourbières.
- Le Secrétariat est en train d'identifier des possibilités d'engagement plus vigoureux avant et pendant la COP25 de la CCNUCC, qui se déroulera au Chili en 2020, sur la base des résolutions de la COP13 relatives au changement climatique.
20. La Secrétaire générale a participé activement au débat de haut niveau de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi (Kenya) (11-15 mars 2019), où elle a souligné le rôle des zones humides dans la production durable et leur contribution à la réalisation des objectifs du développement durable.

21. Le Secrétariat a participé au deuxième Congrès sur la biodiversité de l'Arctique, accueilli par la Finlande, et au groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF). Il a été fait référence à la politique du Conseil nordique sur les tourbières et le climat dans le contexte de la Convention de Ramsar (sous la houlette de l'Initiative régionale Ramsar NorBalWet), ainsi qu'au projet actuel sur les zones humides de l'Arctique de la CAFF et à la Résolution XIII.23 de Ramsar *Les zones humides dans les régions arctiques et subarctiques*.
22. A l'invitation de l'Autriche, en sa qualité de Présidente de l'Union européenne, la Secrétaire générale a contribué aux délibérations de la réunion des Directeurs de l'eau de l'UE, soulignant les liens entre les zones humides et la gestion de l'eau, notamment pour atténuer les risques d'inondation, pour améliorer la qualité de l'eau, l'agriculture et la biodiversité, dans le cadre des travaux actuels liés à la directive-cadre sur l'eau de l'UE.
23. Au cours de la période considérée, le Secrétariat s'est employé à renforcer ses relations avec les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et des institutions des Nations Unies basées à Genève. Le 31 janvier 2019, le Secrétariat a accueilli une manifestation organisée à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides à l'intention des missions permanentes, des institutions des Nations Unies et des ONG basées à Genève, sur le thème « Les zones humides en tant que solution naturelle pour réduire les émissions de carbone ».
24. Le Secrétariat a également participé à d'autres réunions :
  - Séminaire du Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe (PERRC), 4 décembre 2018, Genève ;
  - PERRC : atelier international sur la science et les politiques, 12-14 février 2019, Bonn, Allemagne ; et
  - Partenariat de la voie de migration Asie de l'Est- Australasie, 10<sup>e</sup> Réunion des partenaires (MOP10), 10-14 décembre 2018, Changjiang, Chine.
25. Dans l'accomplissement de son mandat, le Secrétariat Ramsar a consolidé son engagement avec les AME et les mécanismes de l'ONU pertinents. Cependant, le Secrétariat n'a pas le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies, ou au Conseil économique et social de l'ONU, qui est la plate-forme de débats des Nations Unies sur le développement durable. Dans sa Décision SC54-07, lors de sa 54<sup>e</sup> Réunion « le Comité permanent donne instruction au Secrétariat, conjointement avec les Parties intéressées, de continuer d'étudier des possibilités d'accès aux réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux forums de haut niveau apparentés ». La Décision SC55-12 charge le Secrétariat, avec le soutien d'un groupe informel de Parties contractantes intéressées, de présenter une proposition structurée, tenant compte des différentes options, pour examen lors de la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent. En conséquence, le Secrétariat a demandé aux Parties contractantes d'exprimer leur intérêt à faire partie du groupe informel chargé d'appliquer la décision de la 55<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent. Le Secrétariat s'est également heurté à des limites dans sa participation au programme de l'ONU sur l'eau, qui est coordonné à l'échelle du système des Nations Unies par ONU-Eau. Contrairement à d'autres AME, la Convention de Ramsar n'est pas « membre » d'ONU-Eau, car elle ne fait pas partie du système des Nations Unies. Le Secrétariat ne peut contribuer qu'en tant que « partenaire », ce qui limite son engagement.

## Renforcement du soutien à la Convention et facilitation de sa mise en œuvre

26. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a apporté son soutien à l'inscription de dix Sites Ramsar et à la mise à jour des informations concernant sept sites existants. Il s'agissait notamment d'un appui au transfert de données vers le nouveau Service d'information sur les sites Ramsar (RSIS), ainsi qu'à la publication et à la traduction des résumés sur les sites.
27. Le Secrétariat a effectué une Mission consultative Ramsar (MCR) sur le Site Ramsar de Grand Bassam, Côte d'Ivoire, du 23 au 30 novembre 2018.
28. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour renforcer son rôle « de facilitateur », afin d'utiliser ses capacités et ressources limitées de manière plus efficace et stratégique. En ce qui concerne le renforcement des capacités, le Secrétariat a déployé de nombreux efforts, en organisant notamment des séances de formation et des ateliers. En cherchant à améliorer son efficacité et la portée de son action, le Secrétariat a introduit des approches basées sur l'Internet et en particulier l'utilisation de webinaires. Au cours de la période considérée, quatre séances ont été organisées pour dispenser une formation à l'utilisation du RSIS, qui a touché 65 participants de 41 Parties contractantes. Les résultats d'une enquête de satisfaction des participants, avec une note moyenne de 4,26 sur 5, indiquent que tous les participants ont trouvé ces webinaires utiles. Au nombre des suggestions, on peut citer : rendre les webinaires plus interactifs ; organiser des webinaires couvrant des aspects spécifiques du RSIS, en utilisant des exemples concrets ; et organiser une formation sur le déroulement des négociations pendant les COP, sur le fonctionnement des organes de la Convention et sur la gestion et l'utilisation rationnelle des Sites Ramsar. Des séances de formation plus régulières sont souhaitées. Des efforts sont en cours pour aborder plus efficacement et mieux coordonner le renforcement des capacités à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat, notamment en utilisant une approche rentable de ce type.
29. Le Secrétariat est en train de renouveler son partenariat avec Danone. Ce partenariat fournira des ressources pour des activités visant à accroître la visibilité et la sensibilisation aux zones humides et à la Convention. Ce partenariat permettra à Danone d'élaborer des outils et des méthodologies agréés de gestion durable des bassins versants et de lutte contre le changement climatique. Suite à un changement de priorités chez Danone, le Secrétariat doit réunir des fonds supplémentaires pour les célébrations de la Journée mondiale des zones humides et pour le programme des Prix Ramsar. Le partenariat avec Danone est toujours une source de nouvelles opportunités telles que la collaboration potentielle avec les fonds d'investissement Livelihoods et le CEO Water Mandate.
30. Le Secrétariat continue à renforcer sa collaboration avec ses organisations internationales partenaires. Un examen de la mise en œuvre des activités conjointes de collaboration entreprises dans le cadre du Mémorandum d'accord a été organisé en marge de la COP13 de Ramsar. Au cours de cette réunion, un certain nombre d'activités de communication ont été décidées, notamment la publication d'une déclaration conjointe, la production de documents pour la Journée mondiale des zones humides et la diffusion des *Perspectives mondiales des zones humides*. Au nombre des activités de coopération, on peut citer le fait que les OIP accordent davantage d'importance à la Convention dans leurs campagnes axées sur la visibilité et l'engagement, la sensibilisation conjointe du secteur privé et la diffusion de messages post-2020. Une téléconférence organisée le 8 mars 2019 a permis d'examiner les progrès accomplis et de discuter des plans futurs.

31. Le Plan de travail pour la mobilisation des ressources a été mis à jour compte tenu des nouvelles priorités de financement non administratif définies à l'Annexe 3 de la Résolution XIII.2 *Questions financières et budgétaires*. Au cours de la période couverte par le présent rapport, la base de données des bailleurs de fonds potentiels a été complétée et les propositions/modèles de financement en faveur de l'égalité entre les sexes, des MCR, des Initiatives régionales Ramsar et de la Journée mondiale des zones humides ont été finalisés. La sensibilisation des bailleurs de fonds potentiels à ces activités prioritaires a commencé. Tous les détails du Plan de travail actualisé pour la mobilisation des ressources figurent dans le document SC57 Doc.19.
32. Le Secrétariat a également apporté son soutien aux Parties contractantes qui font de la collecte de fonds. Le Secrétariat a facilité les réunions (6 et 7 février 2019) entre l'Autorité nationale désignée du Burkina Faso pour le Fonds vert pour le climat et le Bureau de l'UICN pour l'Afrique centrale et occidentale (UICN/PACO) visant à élaborer un projet national en faveur des zones humides qui sera soumis au Fonds vert pour le climat. Le Secrétariat a également facilité un atelier de planification pendant la deuxième réunion du Conseil d'administration du Centre Ramsar pour l'Afrique de l'Est (19-20 février 2019) afin de planifier une activité en 2019 pour élaborer un programme sous-régional à soumettre au Fonds vert pour le climat. Dans les Amériques, le Secrétariat aide les pays se trouvant dans les zones humides des Hautes Andes et les initiatives régionales en faveur des mangroves et des récifs coralliens à soumettre des projets régionaux aux donateurs (FEM et IKI).

### **Amélioration de la visibilité des zones humides et de la Convention**

33. La visibilité des zones humides et de la Convention bénéficie de tout un éventail d'activités de communication. Le Secrétariat a renforcé l'échange d'informations entre les acteurs de la Convention et la sensibilisation du public aux services et avantages des zones humides dans le cadre du site web Ramsar, des réseaux sociaux, des bulletins Ramsar et des campagnes de sensibilisation telles que la Journée mondiale des zones humides et d'autres journées internationales. Le Secrétariat a adopté la décision de s'exprimer « d'une seule voix » quand il s'adresse à un public cible pour parler de problèmes liés aux zones humides et de relier les zones humides aux cadres politiques pertinents tels que les ODD et l'Accord de Paris. Au cours de la période considérée, près de 280 000 utilisateurs ont visité le site Web de Ramsar, et plus de 100 articles y ont été publiés. En moyenne, toutes les plateformes Ramsar sur les réseaux sociaux Ramsar (Twitter, Facebook, YouTube et Instagram) ont affiché une augmentation régulière de la fréquentation au cours de l'année écoulée. La Newsletter Ramsar, diffusée tous les 3-4 mois, est désormais un moyen de communication bien établi entre le Secrétariat et les Parties contractantes.
34. Depuis le rapport précédent, le lancement de *Perspectives mondiales des zones humides* et la COP13 de Ramsar qui s'est déroulée à Dubaï, en septembre et octobre 2018 respectivement, ont été des occasions uniques de sensibiliser le grand public, en donnant une visibilité mondiale aux zones humides. Une stratégie de communication avec les médias du monde entier a été lancée dans les semaines qui ont précédé la COP13, avec la diffusion d'un communiqué de presse et l'organisation d'une séance d'information à l'intention des journalistes accrédités auprès de l'ONU à Genève. En outre, un site Web consacré aux *Perspectives mondiales des zones humides* a été créé parallèlement au lancement d'une campagne dans les réseaux sociaux. Quatre documents d'orientation rédigés par la Secrétaire générale ont été publiés au cours des mois d'août, de septembre et d'octobre, pour mettre en lumière les possibilités et les défis liés à la conservation des zones humides. Grâce à ces efforts, 1 794 articles et interviews dans les médias ont permis d'atteindre 1,2 milliard de personnes. Le Monde, Der Spiegel, le Daily Mail, le South China Morning Post, le Times of India et El Tiempo sont au nombre des

publications qui ont évoqué les *Perspectives mondiales des zones humides*. La valeur médiatique de cette couverture peut être chiffrée à 10 millions d'euros. Par ailleurs, 74,2 millions de personnes ont potentiellement été touchées grâce à une campagne de promotion des messages clés des *Perspectives mondiales des zones humides* et de la COP13 dans les réseaux sociaux.

35. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Ministère du changement climatique et de l'environnement des Émirats arabes unis pour améliorer la visibilité des zones humides et de la Convention à l'occasion de la COP13 qui s'est déroulée à Dubaï. Un plan de communication et de sensibilisation comprenant des communiqués de presse, des conférences de presse et des articles de fond, qui ont donné lieu à 218 articles, a été mis en œuvre.
36. Le Secrétariat continue à mettre à jour et à améliorer le site Web [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org) afin qu'il réponde mieux aux attentes des Parties contractantes et des autres utilisateurs. La mise à jour annuelle de toutes les pages du site a été achevée en février. La page d'accueil comporte deux blocs remaniés pour mettre l'accent sur des événements et projets d'actualité (actuellement la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent et les *Perspectives mondiales des zones humides*). Une nouvelle fonction de « Recherche rapide » permettra un accès clair et facile aux principaux documents Ramsar dans les trois langues officielles. Elle sera intégrée au site Web en 2019.
37. La Journée mondiale des zones humides continue d'être une puissante plateforme qui permet de sensibiliser l'opinion publique mondiale et nationale aux zones humides. Le Secrétariat, avec le financement de Danone, a produit du matériel d'information pour soutenir les efforts de sensibilisation menés par les pays en 2019 sur le thème général des « zones humides et changements climatiques ». Ces documents ont été mis à la disposition des Parties qui peuvent les télécharger à partir du site Web de la Journée mondiale des zones humides. Par ailleurs, sur le même site Web, les Parties peuvent inscrire les activités qu'elles ont prévues sur une carte des manifestations, mettant ainsi en lumière la portée mondiale et l'intérêt national de la journée. Au total, 1 425 événements ont été enregistrés. En outre, le Secrétariat, en partenariat avec Canon, a organisé un concours de photos pour mettre en valeur la beauté des zones humides. Le concours a reçu plus de 400 inscriptions. Le personnel du Secrétariat a participé à des manifestations au Burkina Faso, en Chine, au Myanmar et en Suisse.
38. Le programme d'obtention du Label Ville des Zones Humides accrédité par la Convention de Ramsar a prouvé son efficacité en améliorant la visibilité des zones humides et de la Convention. Une page a été créée sur le site Web de Ramsar pour présenter le programme et donner la liste des villes qui ont obtenu le Label à la COP13. Des discussions sont en cours avec le Centre régional Ramsar pour l'Asie de l'Est, qui dirige le développement d'un réseau de villes ayant obtenu le Label Ville des Zones humides. Le Secrétariat a soumis un document à la présente réunion (document SC57 Doc.26) demandant au Comité permanent de le guider pour garantir la clarté du processus d'accréditation pendant la période triennale actuelle.
39. Le manque de ressources et de capacités permettant d'entreprendre des activités de communication et de sensibilisation qui permettraient d'améliorer la visibilité des zones humides et de la Convention est l'un des principaux défis auquel le Secrétariat est confronté. Le Secrétariat contourne ce problème en fournissant des outils et des supports de communication aux Parties et aux organisations pertinentes, en utilisant ces outils de communications dans le cadre de manifestations telles que la Journée mondiale des zones humides et le programme d'obtention du Label Ville des Zones Humides accrédité par la Convention de Ramsar, et en poursuivant son engagement stratégique avec les OIP et autres organisations qui sont en mesure de mieux faire connaître les zones humides et la Convention.

## Un Secrétariat à l'efficacité renforcée

40. L'objectif directeur de l'année précédente a été « d'organiser pour obtenir des résultats » concernant le Plan stratégique de la Convention et le mandat des Parties contractantes, et pour utiliser de la façon la plus efficace qui soit les ressources limitées de la Convention et les capacités de son Secrétariat.
41. Les principales lacunes dans les capacités du Secrétariat ont été identifiées dans deux domaines, à savoir la fonction centrale consistant à soutenir les organes de gouvernance et subsidiaires de la Convention et les liens avec les processus politiques pertinents par l'intermédiaire d'une science utile à la politique. Des ajustements ont été apportés aux descriptions des postes vacants, dans certains cas après le départ à la retraite des titulaires, ainsi qu'aux descriptions de postes du personnel administratif, pour combler les lacunes en matière de capacités. Ces changements se traduiront par un soutien accru aux organes directeurs et subsidiaires de la Convention et par une visibilité et une pertinence accrues de la Convention dans les processus politiques clés (voir ci-dessus). Dans le cadre du processus de recrutement pour les postes vacants, tous les efforts sont déployés pour respecter, dans la mesure du possible, la diversité régionale et la diversité des identités de genre. Actuellement, les femmes comptent pour 60 % du personnel du Secrétariat.
42. Les technologies et les pratiques commerciales susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du Secrétariat ont été activement évaluées et adoptées. La création d'une nouvelle base de données sur la gestion de la relation client (CRM), qui permet de gérer plus efficacement des envois postaux, les inscriptions aux réunions et les contacts, tout en respectant les nouvelles lois sur la protection des données personnelles, revêt une importance particulière. Cette base de données CRM regroupe toutes les coordonnées gérées par le Secrétariat. Elle a été utilisée pour gérer tous les aspects de l'enregistrement pour la COP13 et sert actuellement à gérer toute la correspondance avec les Parties, ainsi que les réunions, comme la 57<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent et la 22<sup>e</sup> Réunion du GEST. D'autres technologies ont été adoptées, notamment les services vocaux sur Internet pour les conférences téléphoniques, l'apprentissage en ligne (webinaires) et les systèmes de partage de documents numériques qui sont de plus en plus utilisés.
43. Un atelier de planification, animé par des professionnels, a été organisé en janvier 2019 pour le Secrétariat ; il a porté sur l'évaluation des progrès réalisés concernant la mise en œuvre du plan de travail de 2018 et sur l'élaboration d'un nouveau plan de travail triennal et annuel organisé autour des sept fonctions centrales approuvées par le Comité permanent au cours de sa 54<sup>e</sup> Réunion. Ce nouveau plan de travail rationalisé, présenté dans le document SC57 Doc.16, permettra au Secrétariat de mieux se concentrer sur les activités, les produits livrables et les résultats qui ont été identifiés par les Parties comme étant les plus critiques pour une mise en œuvre efficace de la Convention. Une formation obligatoire à l'égalité entre les sexes et à la participation équilibrée des hommes et des femmes à l'application de la Convention, comme le prévoit la Résolution XIII.18, est en cours d'organisation et sera achevée en 2019.
44. Des progrès considérables ont été accomplis dans le renforcement de l'efficacité et de l'efficacé du Secrétariat et dans le comblement des lacunes en matière de capacités. L'équipe a travaillé d'arrache-pied à cet égard et a obtenu des résultats encourageants dans les principaux domaines d'activité du Secrétariat décrits dans le présent rapport. Toutefois, il reste encore du travail à faire. L'adoption d'une approche à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat a posé des problèmes, car elle exige une évolution des méthodes de travail et de la culture organisationnelle au sein du Secrétariat, ainsi que des relations avec les Parties contractantes.

Le Secrétariat est en train d'élaborer des procédures opérationnelles normalisées qui entraîneront de nouveaux progrès. Les secteurs dans lesquels il convient de poursuivre les travaux, sont les suivants : élaboration d'approches plus cohérentes et mieux coordonnées entre les régions pour réaliser des gains d'efficacité et mieux servir les Parties contractantes ; équilibre entre la responsabilité accrue d'appliquer les décisions prises par la COP et le Comité permanent et les services fournis aux Parties contractantes dans chaque région ; mise en équilibre des approches régionales et thématiques ; renforcement des procédures financières et opérationnelles ; développement continu des capacités et compétences dans les principaux domaines fonctionnels des activités du Secrétariat.